

# COMMUNE DE ROSSENGES

## Election complémentaire à la Municipalité du 26 novembre 2023 (1er tour)

### Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste Xavier Dégallier, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à pourvoir,

### PROCLAME

**Monsieur Xavier Dégallier**, né le 20 mai 1975, originaire de Lausanne et Genève, domicilié à la Route du Collège 11 à 1513 Rossenges, **élu tacitement Conseiller municipal** pour la fin de la législature 2021-2026.

Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 10 octobre 2023.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :



La secrétaire :



Rossenges, le 12 novembre 2023